

Dépôt :

J. Bel 407



Luxembourg, le 11 novembre 2021

HA au sujet de la précarité
énergétique

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

considérant

- la hausse des prix des énergies fossiles au fil de l'année 2021, qui est liée à des facteurs conjonctureaux, commerciaux, météorologiques, ainsi que géopolitiques et se répercute au niveau international touchant une très large partie du monde entier ;
- qu'en 2020, 2,7% des ménages au Luxembourg étaient en situation de précarité énergétique ;
- qu'afin de réduire notre dépendance des énergies fossiles, nous devons accélérer davantage le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;

saluant

- que le gouvernement poursuit une politique très dynamique de développement des énergies renouvelables, réduisant ainsi progressivement la dépendance des énergies fossiles ;
- qu'au niveau européen, le gouvernement plaide en faveur de la mise en place de mesures pour combattre la spéculation sur les marchés de l'énergie et une meilleure gestion des stocks de gaz disponibles ;
- que les mesures sociales ciblées, comme l'augmentation de l'allocation de vie chère d'au moins 200 euros par ménage au 1^{er} janvier 2022, après que celle-ci a déjà été revue à la hausse de 10% au 1^{er} janvier 2021, permettent d'atténuer l'impact des hausses exceptionnelles de prix d'énergie sur les ménages à revenu faible ou moyen ;

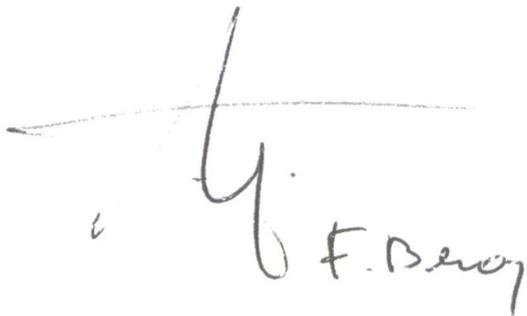
- que les montants prévus par les régimes de subsides en faveur de la rénovation énergétique et de l'électromobilité ont été considérablement augmentés dans le cadre du plan de relance « Neistart Lëtzebuerg » ;
- que le programme « assistance aux ménages en précarité énergétique » permet aux ménages qui ne disposent pas de moyens suffisants pour payer leurs factures énergétiques de profiter d'un conseil énergétique personnalisé ainsi qu'une subvention pour le remplacement d'un ou de plusieurs appareils électroménagers énergivores ;
- l'introduction de la gratuité des transports publics en 2020, qui selon le STATEC rapporte les plus grandes économies aux ménages les moins aisés ;
- que le régime de subsides pour la rénovation énergétique va être simplifié et prolongé, ceci afin que les travaux de rénovation puissent être déployés encore plus facilement ;

invite le Gouvernement

- à poursuivre sa politique dynamique de sortie des énergies fossiles par la promotion de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et la modernisation de nos réseaux électriques, véritable facteur de notre sécurité d'approvisionnement national et la réduction de notre dépendance envers les énergies fossiles ;
- à charger le STATEC de poursuivre l'étude de l'évolution de la pauvreté énergétique au Luxembourg en collaboration avec le ministère de l'Énergie et en concertation avec le ministère de la Famille de fournir des bilans réguliers à ce sujet à la Chambre des Députés ;
- à surveiller de près l'évolution des prix des énergies fossiles ;
- à analyser dans ce contexte si des mesures ciblées supplémentaires sont nécessaires pour soulager les ménages à faible revenu qui sont les plus touchés par la hausse des prix d'énergie ;
- à œuvrer à ce que les ménages à faible revenu puissent profiter pleinement des primes énergétiques ;

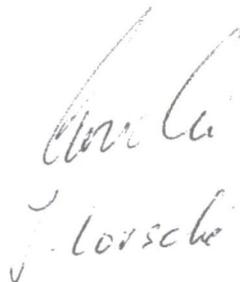
- dans ce contexte, à effectuer une analyse sur la mise en place d'un système de paiement des primes pour les rénovations énergétiques en amont de la réalisation des travaux pour les ménages à faible revenu ;
- à évaluer le projet « assistance aux ménages en précarité énergétique » et, le cas échéant, améliorer ce dernier ;

Signatures :


G. F. Beroy


Georges Eujel


Rex Hahn


J. Lorsche